

## Chaleur : Les employeurs doivent redoubler de prudence et protéger leurs salariés des chaleurs intenses

Suite à la **vague de chaleur** avec des **températures particulièrement élevées**.

Dans ce contexte, la santé et la sécurité de chacun sont une priorité.

Conformément aux obligations légales et aux recommandations du Plan National Canicule, des mesures sont mises en place pour **prévenir les risques liés à la chaleur**.

### **Mesures mises en place :**

- Mise à disposition d'**eau potable fraîche** en quantité suffisante
- **Aménagement des horaires de travail**, dans la mesure du possible (ex : horaires décalés ou allégés)
- **Ventilation ou rafraîchissement des locaux**
- **Réduction de l'effort physique** pour les postes concernés
- **Pauses plus fréquentes**, notamment dans des zones ombragées ou rafraîchies
- Surveillance accrue des symptômes liés au **coup de chaleur** (fatigue, nausée, maux de tête, vertiges...)

### **Rappel des bons réflexes :**

- Buvez **régulièrement** de l'eau (même sans avoir soif)
- Évitez les efforts physiques intenses aux heures les plus chaudes
- Portez des vêtements **légers et adaptés**
- Signalez immédiatement tout **mal-être** à votre responsable ou à un collègue

### **En cas de malaise ou de doute :**

Prévenez votre hiérarchie ou contactez les **secours (15 / 112)** si nécessaire.

Vous trouverez ci-dessous des liens utiles ;

## A RETENIR

Les employeurs doivent redoubler de prudence et protéger leurs salariés des chaleurs intenses.

---



### Chaleur : passage à la vigilance orange

Le 2 juin 2025, le décret relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur a été publié. Revenez sur vos obligations en cette période de passage à la vigilance orange en région parisienne.

[En savoir plus](#)

---

## A SAVOIR

**Vous préparer et agir en cas de fortes chaleurs :** Les épisodes caniculaires et le travail par fortes chaleurs peuvent entraîner une dégradation des conditions de travail dans la majorité des secteurs d'activité et augmentent les risques d'accidents du travail, y compris graves ou mortels. Comment s'y préparer et agir en conséquence par des mesures de prévention ?

[En savoir plus](#)

---

## A NOTER

**Des informations pour sensibiliser les travailleurs aux risques encourus en cas de fortes chaleurs ;** Pour trouver des supports sur les précautions à prendre à diffuser auprès des salariés, suivant les secteurs

[En savoir plus](#)

---

Contact :

Samantha FOULON  
[samantha.foulon@maiage.fr](mailto:samantha.foulon@maiage.fr) /06 33 24 39 85